



[Accueil](#) / [Blogue](#)

3 rapports incroyables sur les taxes de vente canadiennes dans NetSuite que chaque directeur financier doit avoir

17 septembre 2024

Introduction

Les rapports de taxes de vente NetSuite pour le Canada sont essentiels au bon fonctionnement d'une petite entreprise pour chaque directeur financier canadien. Cela est particulièrement vrai étant donné qu'il existe des rapports spécifiques pour la remise de la TPS et de la TVP au Canada. Maîtriser les bases de ces rapports est important afin que vous puissiez vous concentrer sur la réussite de votre organisation sans avoir à vous soucier de surprises fiscales plus tard.

Dans cet article, nous passerons en revue les trois rapports essentiels de taxes de vente NetSuite au Canada que tout directeur financier canadien doit connaître, nous vous aiderons à comprendre quelles taxes vous devez facturer selon les provinces, et comment les remettre.

Comprendre la taxe de vente au Canada

Si vous êtes le contrôleur ou le directeur financier d'une organisation canadienne, il est supposé que vous êtes familier avec la taxe de vente au Canada. Cependant, que faire si vous êtes le directeur financier d'une organisation située hors du Canada et que vous venez d'acquérir une entreprise canadienne ? Ou encore, que faire si votre entreprise souhaite ouvrir une filiale au Canada pour opérer sur le marché canadien ?

Voici une explication des différents types de taxes de vente au Canada.

Types de taxes de vente au Canada

Au Canada, chaque province a sa propre méthode de calcul des taxes de vente. Il existe trois modèles fiscaux différents au Canada : la TPS, la TVH et la TVP. Chaque province utilise un modèle différent, et il est important de bien les comprendre.

TPS (Taxe sur les produits et services)

La TPS est une taxe fédérale, applicable dans tout le Canada, qui peut apparaître de deux manières différentes selon la province dans laquelle votre entreprise est enregistrée.

Si la province dans laquelle vous êtes enregistré a une TVP, alors la TPS est considérée comme une taxe distincte, appliquée à un taux de 5 %.

Si la province dans laquelle vous êtes enregistré n'a pas de TVP, alors la TPS est incluse dans la TVH, qui est une taxe de vente harmonisée spécifique à la province.

À la date de cet article, voici la liste des provinces et les modèles qu'elles utilisent :

- Ontario
- Nouvelle-Écosse
- Nouveau-Brunswick
- Î.-P.-É.
- Terre-Neuve-et-Labrador

- TVP
 - Colombie-Britannique
 - Saskatchewan
 - Manitoba (TTR)
 - Québec (TVQ)

En utilisant la TVH, en tant que commerçant, vous n'avez qu'à collecter et remettre une seule taxe (la TVH). Dans les provinces utilisant la TVP, un commerçant doit collecter à la fois la TPS et la TVP séparément, car elles doivent être remises à deux organismes différents (la TPS au gouvernement fédéral, la TVP au gouvernement provincial).

Taux de taxes de vente par province

Utilisez les informations suivantes pour comprendre les taux de taxes de vente des provinces canadiennes.

Province/Territoire

Colombie-Britannique

Taxe spécifique à la province

7% Taxe de vente provinciale (TVP)

Taxe sur les produits et services (TPS)

5%

Taxe de vente harmonisée (TVH)

–

Province/Territoire

Alberta

Taxe spécifique à la province

–

Taxe sur les produits et services (TPS)

5%

Taxe de vente harmonisée (TVH)

-

Province/Territoire

Saskatchewan

Taxe spécifique à la province

6% Taxe de vente provinciale (TVP)

Taxe sur les produits et services (TPS)

5%

Taxe de vente harmonisée (TVH)

-

Province/Territoire

Manitoba

Taxe spécifique à la province

7% Taxe sur les ventes au détail (TVD)

Taxe sur les produits et services (TPS)

5%

Taxe de vente harmonisée (TVH)

-

Province/Territoire

Ontario

Taxe spécifique à la province

-

Taxe sur les produits et services (TPS)

-

Taxe de vente harmonisée (TVH)

13%

Province/Territoire

Québec

Taxe spécifique à la province

9.975% Taxe de vente du Québec (TVQ)

Taxe sur les produits et services (TPS)

5%

Taxe de vente harmonisée (TVH)

-

Province/Territoire

Nouveau-Brunswick

Taxe spécifique à la province

-

Taxe sur les produits et services (TPS)

-

Taxe de vente harmonisée (TVH)

15%

Province/Territoire

Nouvelle-Écosse

Taxe spécifique à la province

-

Taxe sur les produits et services (TPS)

-

Taxe de vente harmonisée (TVH)

15%

Province/Territoire

Île-du-Prince-Édouard

Taxe spécifique à la province

-

Taxe sur les produits et services (TPS)

-

Taxe de vente harmonisée (TVH)

15%

Province/Territoire

Terre-Neuve-et-Labrador

Taxe spécifique à la province

-

Taxe sur les produits et services (TPS)

-

Taxe de vente harmonisée (TVH)

15%

Province/Territoire

Territoires du Nord-Ouest

Taxe spécifique à la province

-

Taxe sur les produits et services (TPS)

5%

Taxe de vente harmonisée (TVH)

-

Province/Territoire

Yukon

Taxe spécifique à la province

-

Taxe sur les produits et services (TPS)

5%

Taxe de vente harmonisée (TVH)

-

Province/Territoire

Nunavut

Taxe spécifique à la province

-

Taxe sur les produits et services (TPS)

5%

Taxe de vente harmonisée (TVH)

-

Comprendre si vous devez collecter et remettre

Il ne suffit pas de déterminer combien facturer pour les taxes de vente. Vous devez également les collecter et les remettre. Et configurer correctement NetSuite pour collecter et remettre ces taxes est essentiel car cela alimente vos rapports fiscaux.

Déterminer si vous devez collecter la taxe de vente

Les entreprises opérant au Canada sont tenues de collecter la taxe de vente. C'est l'une des responsabilités de l'entreprise. Il existe très peu d'exceptions, mais elles existent.

Si le chiffre d'affaires annuel de votre entreprise (avant déductions) est inférieur à 30 000 \$, vous êtes exempté. L'année écoulée est mesurée sur les quatre derniers trimestres d'exploitation de l'entreprise.

Certaines marchandises spécifiques sont considérées comme exonérées, par exemple, les produits d'épicerie de base. Vous pouvez consulter la liste complète sur le [site de l'ARC](#).

De plus, certains clients peuvent être exemptés du paiement de la taxe de vente. En général, les peuples autochtones, les gouvernements et les diplomates ne sont pas tenus de payer la TPS ou la TVH.

Comprendre où se trouvent vos clients

Vous devez collecter les taxes de vente (avec le taux de taxe correspondant) dans la province où votre client reçoit les biens ou services. Si votre entreprise et tous ses clients se trouvent dans la même province, c'est simple. Si ce n'est pas le cas,

vous devez appliquer le taux de taxe de vente correct pour la province de résidence de votre client.

Il n'est pas nécessaire de collecter des taxes auprès des clients internationaux si les biens ou services sont livrés à une adresse à l'extérieur du Canada.

Remettre à l'ARC

Maintenant que vous avez préparé vos factures et collecté la taxe, que faire ensuite ? Vous devez envoyer l'argent à l'ARC. Certains propriétaires de petites entreprises dépensent trop au cours de l'année et ont ensuite du mal à rembourser l'argent des taxes qu'ils ont collectées. Il est important de bien suivre les montants collectés sous forme de taxe de vente, puis de les mettre de côté pour la période des déclarations fiscales.

Pourquoi les rapports de taxes de vente NetSuite Canada sont-ils importants ?

NetSuite fournit aux directeurs financiers canadiens plusieurs rapports fiscaux qui peuvent grandement aider lors de la remise à l'ARC. Une fois que les taxes ont été correctement configurées dans NetSuite et sont également collectées, il est temps de commencer à examiner les rapports suivants pour surveiller vos taxes de vente canadiennes dans NetSuite.

Supposition : l'édition NetSuite Canada est utilisée.

Résumé de la TPS/TVH sur les ventes

Le rapport résumé de la TPS/TVH sur les achats est un rapport récapitulatif de toutes les taxes de vente payées sur les achats. Ce rapport est utilisé pour indiquer à l'ARC combien vous avez payé à vos fournisseurs en TPS/TVH. Ce montant peut ensuite être déduit des taxes de vente que vous avez collectées afin de calculer le montant exact à remettre à l'ARC.

Vous pouvez accéder à ce rapport en allant dans Rapports -> Taxes de vente Canada -> Résumé de la TPS/TVH sur les achats.

Feuille de calcul GST34

La feuille de calcul GST34 est un formulaire qui vous aide à remplir la feuille de calcul GST34 pour l'ARC. Ce n'est pas un remplacement pour la feuille de calcul

GST34 réelle qui doit être envoyée à l'ARC. Ce rapport utilise des périodes comptables et vous montre le montant de TPS à remettre à l'ARC.

Vous pouvez accéder à ce rapport en allant dans Rapports -> Taxes de vente Canada -> Feuille de calcul GST34.

1 astuce pour les rapports de taxes de vente NetSuite Canada

L'une des demandes les plus fréquentes que nous recevons est la possibilité de voir les taxes de vente par province pour les provinces qui utilisent la méthode de la TVP.

Pour accéder à cette information, vous pouvez consulter le bilan pour voir combien de taxes ont été collectées par province, car vous devez avoir un compte GL pour chaque taxe de vente.

Vous pouvez accéder au bilan en allant dans Rapports -> Financier -> Bilan.

Maintenant, si cela ne suffit pas, vous pouvez également personnaliser les rapports de taxes de vente pour utiliser l'adresse de livraison des transactions afin de les regrouper par province. Ensuite, vous pouvez additionner la colonne des taxes de vente et voilà, un rapport NetSuite sur les taxes de vente canadiennes par province.

Conclusion

Peut-être que vous n'êtes pas familier avec les taxes de vente NetSuite au Canada et leur fonctionnement, ou peut-être avez-vous simplement besoin d'accéder à quelques rapports qui vous fournissent les informations dont vous avez besoin. Quoi qu'il en soit, vous êtes désormais équipé pour tirer le meilleur parti de votre instance NetSuite et de votre configuration fiscale canadienne. Commencez à travailler plus intelligemment, pas plus durement, en configurant correctement NetSuite et en utilisant tout son potentiel.

Avez-vous des astuces concernant les taxes de vente au Canada? Faites-le nous savoir en remplissant le formulaire de contact ci-dessous!